

22560 - Pleumeur-Bodou, le

DÉPARTEMENT DES COTES-DU-NORD

Arrondissement de Lannion

ARRETE DE POLICE

MAIRIE
DE
PLEUMEUR-BODOU

☎ 96.23.91.17

Le Maire de la Commune de PLEUMEUR-BODOU

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L 131-1 et L 131-2,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques.

ARRETE :

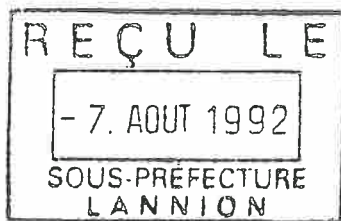
ARTICLE 1 : Une interdiction d'accès aux caravanes et aux campings-car est instituée au port de Landréllec et au port Saint-Sauveur de l'ILE-GRANDE.

ARTICLE 2 : la signalisation règlementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de LANNION
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PERROS-GUTREC.



A PLEUMEUR-BODOU, le 04 août 1992



LE MAIRE,